

AESH – AED : Compte-rendu de l'audience du mardi 3 octobre



Après une mobilisation réussie devant les locaux de l'inspection, une prise de parole a eu lieu devant les cent-vingt Aesh, Aed et enseignant.es présente.s. Les représentants des organisations syndicales (CGT, FSU, FO et SUD) ont ensuite été reçus par la cheffe de division Aesh et les deux Inspectrices ASH.

La CGT a tout d'abord insisté sur la nécessité de faire remonter au ministère nos revendications sur les salaires indignes et l'absence de statuts pour les AESH et AED.

Les chiffres (temporaires) de la rentrée nous ont ensuite été présentés : début septembre, les élèves notifiés étaient sensiblement moins nombreux qu'en juin dans le département, mais ces chiffres devraient augmenter sous peu. Au 10 septembre, 170 élèves étaient toujours en attente d'un accompagnement...

Cette rentrée, 1 200 Aesh ont été CDIés. L'IA a procédé à 76 recrutements supplémentaires mais plusieurs démissions et refus de prolongations de contrats ont compliqué les choses pour les ressources humaines. Des recrutements seraient en cours pour le Portail Rouge ou l'école de la Métare – Cottencière, par exemple, mais des « soucis de temporalité » entre les entretiens et la signature des contrats retardent la prise de service. Une nouvelle AESH référente a aussi été nommée, en remplacement d'une démissionnaire.

L'inspection a la volonté de mettre en place une formation et des modules spécifiques à destination des AESH s'occupant d'élèves TSA, sur le temps de travail. Le but serait de créer un « réseau » (avec l'hôpital, etc.) afin de ne pas laisser seules les AESH en souffrance (ces dernières seraient « ciblées » en amont).

La formation continue concernera 92 AESH cette année dans le département, sous la forme de 25 heures « filées » à partir de janvier. On est donc loin du plan de formation massif maintes fois promis, vu la faible proportion d'agents concernés.

La cheffe de division Aesh a reconnu le caractère maladroit de la communication sur la prime REP adressée aux agents : celle-ci n'a pas été « suspendue » mais n'a pas été « réactivée » en temps et en heure et devrait être versée rétroactivement sur les paies de novembre.

Elle nous a à nouveau affirmé que c'est elle qui a la décision sur les problèmes des agents avec les autorités fonctionnelles / établissements / etc. (nous conseillons donc de la contacter en direct, si les problèmes rencontrés ne sont pas anodins...). Elle décide aussi *in fine* des autorisations d'absence, après l'avis de l'autorité fonctionnelle. Pour les cumuls d'activité, elle nous a rappelé qu'elle resterait vigilante sur les durées de service et que la pause due au bout de 6 heures consécutives de service est à la charge du deuxième employeur.

Un courrier récapitulatif sur les changements de fonctionnement en rapport au basculement de nombreuses collègues en CDI leur sera envoyé d'ici peu.

Concernant le projet de nouveaux contrats « ARE » réunissant AED et AESH pour la rentrée prochaine, elles ont botté en touche : « nous n'avons actuellement aucune consigne, aucun texte ». Pour ensuite nous vendre la nouvelle organisation (les PAS qui remplaceront les PIALs), dont un volet à destination des élèves à besoins éducatifs particuliers non accompagnés ! Les agents devront donc se charger d'élèves qui ne bénéficiaient jusqu'aujourd'hui d'aucun accompagnement humain, seulement d'un PAP ou autre, en plus de leurs élèves habituels ?! Une porte ouverte à la mutualisation à outrance et une charge de travail supplémentaire pour les AESH et les AED... Mais qu'on se rassure : « les « ARE » deviendront les « binômes des enseignants », comme par miracle !

Donc, d'un côté elles n'ont pas de cadre, mais d'un autre, elles disposent pourtant d'éléments bien précis que nous ignorons... Par exemple, nous avons eu un discours nous assénant une fois encore la volonté de l'éducation nationale de prendre la main sur les notifications des élèves en mutualisé (nécessitant seulement de la compensation) et de laisser la responsabilité des notifications d'élèves en individuel à la MDPH... Pour, à n'en pas douter, réduire encore le temps d'accompagnement des élèves mut'.

Et bien entendu, les Inspectrices ont rappelé que le ministère s'était engagé dans un projet de conventions avec les collectivités territoriales pour permettre une augmentation du temps de travail : toujours la même vieille histoire du double-emploi pour palier à la précarité des agents (mais avec un salaire unique, géré par l'éducation nationale, cette fois). La CGT a fait remarqué qu'une double activité pour un salaire aussi bas, ce n'était pas l'idéal en terme d'attractivité du métier. Et qu'après nous avoir affirmé depuis plusieurs années que nous étions des « professionnels », nous voilà une fois de plus renvoyés à un rôle multi-tâches : les couteaux suisses de l'école républicaine, capables d'assurer des emplois différents pour une rétribution qui peine à devancer le Smic horaire !

En conclusion : rien de nouveau sous le soleil, rien de neuf depuis les groupes de concertation école inclusive d'avril et juin. Nous resterons vigilants et mobilisés car nous ne voyons aucune volonté d'amélioration des conditions de travail des agents, mais seulement le désir de pouvoir affirmer « chaque élève est accompagné », ce qui reste pourtant factuellement faux.



Permanence AESH, tous les mardi de 9h à 16h, Bourse du travail de Saint-Etienne, salle 108 (3eme étage)

06 51 64 26 89

<http://www.cgteduc42.fr/>